

DÉCISION N°07-2025

Objet : Demande de subvention au département du Doubs pour le projet de transition 4 saisons da la station de la Combe Saint Pierre (phase 2 : 2025)

Le Président,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions pour solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants,

EXPOSE DES MOTIFS

-La CCPM souhaite renforcer l'offre touristique du site en développant de nouveaux produits et en misant sur la diversification des activités, praticables 4 saisons avec :

- La proposition d'une nouvelle offre VTT adaptée et porteuse (complexe ludique VTT ou « trail Center » comprenant un espace cross-country, un espace enduro descente, un pumptrack et bike park ludique)
- Le renforcement, l'évolution et la transition des activités actuelles (acrobranche, patinoire, animations...),
- L'aménagement d'un parking et un accès sécurisé au site.

-La deuxième phase prévue en 2025 comprend la construction d'un parcours accrobranche pour les enfants sans Equipement de Protection Individuelle (boudrier et longes) et d'un parcours accrobranche pour plus de sensation « chute libre » et tyroliennes.

-Ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention au titre du développement de l'offre touristique du département du Doubs.

Plan de financement prévisionnel :

Travaux d'aménagement du projet de la transition 4 saisons de la Combe Saint Pierre (phase 2)			
DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
Conception et création d'un parcours accrobranche sans EPI et d'un parcours « chute libre » et tyroliennes	100 000 €	Région BFC (20%) SRDTL	20 000 €
		Département 25 (30%)	30 000 €
		FEDER (30%)	30 000 €
Total	100 000 €	Total	80 000 €

DÉCIDE

- De solliciter le soutien financier du département du Doubs dans le cadre du Développement de l'offre touristique 2023-2028.

Fait à Maîche, le 02 février 2025

Franck VILLEMMAIN,
Président



Transmise en Sous-Préfecture le : 17/02/25